

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 11.02.2026

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **TM62 Isopropylalcohol chemisch zuiver**
- Code du produit: 301122
- No CAS: 67-63-0
- Numéro CE: 200-661-7
- Numéro index: 603-117-00-0
- Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation
 - SU3 Usages industriels : utilisation de substances telles quelles ou sous forme de préparations dans un environnement industriel
 - SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
 - SU9 Fabrication de substances chimiques fines
 - SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
 - SU22 Usage professionnel : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)
- Catégorie de processus
 - PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
 - PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 - PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 - PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
 - PROC5 Mélange dans des processus par lots
 - PROC6 Opérations de calandrage.
 - PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 - PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
 - PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 - PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 - PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 - PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
 - PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
 - PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
 - PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
 - PROC16 Utilisation des carburants
 - PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal
 - PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée
 - PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
 - PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils
 - PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des matériaux ou articles
- Catégorie de rejet dans l'environnement
 - ERC1 Fabrication de la substance
 - ERC2 Formulation dans un mélange
 - ERC3 Formulation dans une matrice solide
 - ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
 - ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
 - ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
 - ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels
 - ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 - ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)
 - ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
 - ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)
 - ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
- Emploi de la substance / de la préparation Diluant

(suite page 2)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: **TM62 Isopropylalcohol chemisch zuiver**

(suite de la page 1)

- Utilisations déconseillées SU21 Utilisation par les consommateurs : ménages privés / grand public / consommateurs
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Inter-Chem B.V.
Platinawerf 22-26, 6641 TL Beuningen
Postbus 9, 6640 AA Beuningen
Holland
T +31 (0)24 678 02 20
F +31(0)24 678 02 05
E sds@interchem.nl
W www.interchem.nl
- Service chargé des renseignements: Product safety department: sds@interchem.nl
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Ce produit ne doit pas être notifié au titre de l'article 45.

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
propane-2-ol
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 3)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: **TM62 Isopropylalcohol chemisch zuiver**

(suite de la page 2)

- Indications complémentaires:
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
- No CAS Désignation
67-63-0 propane-2-ol
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 200-661-7
- Numéro index: 603-117-00-0

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Retrait des lentilles de contact.
- Après ingestion:
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO2 ou poudre. Combattre les incendies plus importants avec de la mousse résistante à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Recueillir le liquide qui s'est échappé dans des conteneurs de déchets scellables.

(suite page 4)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: TM62 Isopropylalcohol chemisch zuiver

(suite de la page 3)

- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
-

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
 - Préventions des incendies et des explosions:
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Stocker dans un endroit frais.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
Stockage des emballages sous aspiration.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Classe de stockage: 3
 - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 propane-2-ol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

- DNEL

67-63-0 propane-2-ol

Dermique Long-term exposure - systemic effects 888 mg/kg bw/day (worker)

Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects 500 mg/m³ (worker)

- PNEC

67-63-0 propane-2-ol

PNEC 552 mg/kg (sediment marine water)

552 mg/kg (sediment freshwater)

28 mg/kg (soil)

160 mg/kg /voeding (Empoisonnement secondaire)

PNEC 2.251 mg/l (STP)

140,9 mg/l (aqua, freshwater)

140,9 mg/l (aqua, intermittent releases)

140,9 mg/l (aqua, marine water)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
Protection respiratoire recommandée.

(suite page 5)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: **TM62 Isopropylalcohol chemisch zuiver**

(suite de la page 4)

Filtre provisoire:

Filtre de type A.

Si les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser un respirateur approprié et certifié.

- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Matériau adapté aux gants de sécurité (EN 374) :

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc nitrile

- Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméation : Niveau $\geq$ 480 min (2-propanol)

Épaisseur des gants $\geq$ 0,35 mm (2-propanol)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Pas de données supplémentaires. Voir 6 et 13.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- État physique

Liquide

- Couleur:

Transparent

- Odeur:

Genre alcool

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- Point de fusion/point de congélation:

-89 °C

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

82 °C (67-63-0 propane-2-ol)

- Inflammabilité

Facilement inflammable.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure:

2 Vol % (67-63-0 propane-2-ol)

- Supérieure:

13 Vol % (67-63-0 propane-2-ol)

- Point d'éclair

12 °C

- Température d'auto-inflammation

425 °C

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- pH

7

- Viscosité:

- Viscosité cinématique

Non déterminé.

- Dynamique à 20 °C:

2,43 mPas

- Solubilité

- l'eau à 20 °C:

1.000 g/l

Peu soluble

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

0,0500006

- Pression de vapeur à 20 °C:

43 hPa (67-63-0 propane-2-ol)

- Densité et/ou densité relative

- Densité à 20 °C:

0,79 g/cm³

- Densité relative

Non déterminé.

- Masse volumique:

785-786 kg/m³

(suite page 6)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: **TM62 Isopropylalcohol chemisch zuiver**

(suite de la page 5)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	100,0 %
· VOC (CE)	790,0 g/l 100,00 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Masse moléculaire	60 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
 - Réactions aux acides puissants.
 - Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.
 - Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter Températures élevées
- 10.5 Matières incompatibles:
 - Aldéhyde
 - Quelques plastiques
 - Caoutchouc
 - Revêtements d'époxy-amine
 - Produits oxydants puissants.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
 - Aldéhyde formique
 - Hydrogène

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: **TM62 Isopropylalcohol chemisch zuiver**

(suite de la page 6)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

67-63-0 propane-2-ol

Oral LD50 5.840 mg/kg (rat) (OECD 401)

Dermique LD50 13.900 mg/kg (lapin) (OESO 401)

Inhalatoire LC50/6h >25 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

67-63-0 propane-2-ol

EC50 >100 mg/l (bacteria)

LOEC/7d 1.000 mg/l (algae)

EC50/24h (statique) 9.714 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

EC50/72h >100 mg/l (scenedesmus subspicatus)

LC50/96h (dynamique) 9.640 mg/l (pimphales promelas) (OECD 203)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Degré d'élimination:

67-63-0 propane-2-ol

BOD-5 53 mg/g (/)

- Autres indications: Le produit est aisément biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Ne s'accumule pas significativement dans les organismes.

67-63-0 propane-2-ol

LogPow 0,05 (/)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: **TM62 Isopropylalcohol chemisch zuiver**

(suite de la page 7)

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Catalogue européen des déchets
- 07 01 04* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- DOT
- ADR/ADN
- IMDG, IATA
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- DOT

UN1219

Isopropanol

1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)



- Classe
- Label

3 Liquides inflammables.

3

- ADR/ADN, IMDG, IATA



- Classe
- Étiquette
- 14.4 Groupe d'emballage
- DOT, ADR/ADN, IMDG, IATA
- 14.5 Dangers pour l'environnement
- Marine Pollutant:
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):
- No EMS:
- Stowage Category
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
- Indications complémentaires de transport:
- DOT
- Quantity limitations

3 Liquides inflammables.

3

II

Non

Attention: Liquides inflammables.

33

F-E,S-D

B

Non applicable.

On passenger aircraft/rail: 5 L

On cargo aircraft only: 60 L

(suite page 9)

FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: **TM62 Isopropylalcohol chemisch zuiver**

(suite de la page 8)

· ADR/ADN	1L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E2
· Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	1L
· Limited quantities (LQ)	Code: E2
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

la substance n'est pas comprise

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- The information contained in this safety data sheet does not constitute the user's own assessment of workplace risks, as required by other health and safety legislation.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

- Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit.
- Date de la version précédente: 31.03.2025
- Numéro de la version précédente: 11

(suite page 10)

FR —

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 11.02.2026

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 11.02.2026

Nom du produit: **TM62 Isopropylalcohol chemisch zuiver**

(suite de la page 9)

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

— FR —